

Conseil de gestion de l'UFR de philosophie

Séance du mardi 26 novembre 2024

Etaient présent.e.s :

Collège A

Bessone Magali
Giocanti Sylvia
Laugier Sandra
Marquer Eric
Morel Pierre-Marie
Quiviger Pierre-Yves

Collège B

Frerejouan Mathieu
Marchand Stéphane
Rateau Paul
Yuva Ayse

Administration

Padovani Ouafae

Etudiants, membres titulaires

Bestauros Nicolas
Borry Balthazar
Bringazen Ambre
L'Utile Shane

Personnalités extérieures

Delattre Michel

Invités

Jourdin Stéphane
Raineau Laurence

Etaient représenté.e.s

Grellard Christophe par Quiviger Pierre-Yves

1. Informations

Pierre-Yves Quiviger fait le point sur la situation de blocage que connaît le centre Tolbiac.

Le blocage approche, en termes de durée, le tiers du semestre.

Les modes de rattrapage varient d'un enseignant à l'autre : cours sur zoom, sur espace pédagogique interactif ou pas de rattrapage.

Il va néanmoins se poser la question de la remise des notes prévues dans le règlement de contrôle des connaissances.

Pierre-Yves Quiviger précise qu'il ne veut pas anticiper puisqu'il reste quelques cours jusqu'à la fin décembre. Il rappelle également que la forme du contrôle continu étant libre, il est possible d'envisager une épreuve de courte durée (30 minutes par exemple) et, bien sûr, des exercices à la maison, même si, aujourd'hui, ils sont moins fiables du fait du développement des ressources numériques.

Pierre-Yves Quiviger rappelle pour finir qu'il convient de remplacer Isabelle Aubert au titre du rang B. Le scrutin aura lieu, normalement, en janvier, en même temps que celui concernant les représentants du personnel administratif (remplacement de Johanna Romon).

2. Approbation du compte rendu du conseil du 15 octobre 2024

Quatre membres du conseil ne prennent pas part au vote, les autres membres approuvent.

3. Option socio-anthropologie dans le parcours de master Philosophie et société

Pierre-Yves Quiviger rappelle les trois sous-parcours qui composent actuellement le parcours de master Philosophie et société : Philosophie et société proprement dit, Philosophie et Economie et Socio-Anthropologie.

Avec l'ouverture, à la rentrée 2025, d'un Master de sciences sociales, la question du maintien du sous-parcours de Socio-Anthropologie se pose.

Magali Bessone rappelle que ces trois options ne figurent pas dans l'application Monmaster ; les étudiant.e.s candidatent au parcours Philosophie et société, point. Les étudiants mentionnent leur éventuel choix de sous-parcours dans leur dossier d'inscription. La question est de savoir comment on peut rationaliser l'offre.

Laurence Raineau précise que la décision revient à l'UFR de Philosophie, et s'interroge sur le devenir des cours de Socio-Anthropologie qui étaient présents dans ce sous-parcours.

Pierre-Yves Quiviger précise que ceux-ci resteront financés par l'UFR de Philosophie puisque le département de sociologie est une composante de l'UFR de philosophie. Ils resteront par ailleurs dans la maquette puisqu'ils font partie à la fois du master de socio-anthropologie et de l'offre générale pour les étudiant.e.s des différents parcours.

Sandra Laugier souligne un risque de confusion pour les étudiants si les deux offres sont trop proches.

Pierre-Yves Quiviger souligne de son côté que la création du nouveau parcours qui est un Master à part entière va clarifier la situation.

Ouafae Padovani propose de calquer la construction de ce master sur celle du parcours Philosophie-Economie. Magali Bessone précise que ce n'est pas possible puisque le nouveau Master ne sera pas un double Master.

Pierre-Yves Quiviger demande l'accord du Conseil de Gestion pour la fermeture, à partir de la rentrée 2025, du sous parcours Socio-Anthropologie en Master 1, puis en Master 2 à compter de la rentrée 2026.

Le Conseil donne son accord.

Shane L'Utile, représentant étudiant, s'interroge sur l'accès aux cours de sociologie et de philosophie pour les étudiants de philosophie et de sociologie.

Laurence Raineau confirme que le nouveau Master de Sociologie comprendra bien des options, tout comme le parcours Philosophie et société.

4. Convention Erasmus avec l'Allemagne (FU Berlin) pour la Master Etudes sur le genre

Sandra Laugier présente la convention dont l'existence témoigne, selon elle, de la réputation internationale du Master Etudes sur le genre.

Il s'agit d'une convention classique qui comprend une mobilité des enseignants et des étudiants.

Sandra Laugier souligne également la collaboration très dynamique avec l'Allemagne et que Peter Halama est très engagé dans cette coopération.

Magali Bessone s'interroge sur le passage devant le Conseil de gestion de cette convention Erasmus.

Pierre-Yves Quiviger précise qu'il a souhaité un passage devant le Conseil par souci de clarté tout d'abord, mais aussi parce la philosophie ne figurait pas, dans la convention initiale, parmi les disciplines concernées par la convention Erasmus avec la FU Berlin pour ce master (seule la science politique apparaissait).

A la question de Shane L'Utile qui s'interroge sur l'accès à la mobilité en Master 1 et 2, Magali Bessone précise que cette mobilité sera possible au semestre 2 du Master 1 et au semestre 1 du Master 2.

5. Master ECCA

Pierre-Marie Morel expose le problème dont il est question : une étudiante de classe préparatoire inscrite en cumulatif à Sorbonne Université et entrée chez nous dans le master 1 ECCA par équivalence, se voit refuser le droit de passer les examens de master en Italie, l'Italie ne reconnaissant pas le principe des équivalences de diplôme pour la L3.

A l'issue d'un compromis une solution a pu être trouvée, mais Monsieur Morel anticipe les problèmes qui ne manqueront pas de surgir à l'avenir ; il a donc demandé l'intervention auprès de la Sapienza de la Direction des Relations Internationales de l'Université Paris 1 afin que des règles claires puissent être fixées.

Magali Bessonne se demande quelle doit être l'attitude de l'UFR de Philosophie vis-à-vis des équivalences.

Pierre-Marie Morel souligne l'impossibilité de savoir à l'avance quel étudiant de classe préparatoire disposera de l'équivalence totale.

Les partenaires italiens doivent soit assumer leur position, et refuser l'inscription en master 1 (et pas, comme ici, en master 2), soit accorder des exceptions. Une autre solution consisterait à ne prendre que les étudiants inscrits en cumulatif à l'Université Paris 1.

6. Formation aux techniques documentaires en licence 1

Pierre-Yves Quiviger informe le Conseil de la suggestion de Sylvie Piaulet, responsable du Service de la Coordination des Sciences Humaines, d'ouvrir en licence 1 une formation aux techniques documentaires qui existe en Histoire.

L'idée est de rendre cette formation obligatoire mais sans faire l'objet d'une notation ; en revanche son suivi conditionnera l'obtention de la L1.

Sylvia Giocanti souhaite que cette formation soit ajoutée à la maquette du diplôme.

Ambre Brinzagem, représentante étudiants, précise que la formation est délivrée sous forme de vidéos.

Le Conseil approuve l'insertion de cette formation dans la maquette.

7. Qualification du poste de MCF ouvert aux concours en 2025

Pierre-Yves Quiviger informe le Conseil de Gestion de la proposition du Conseil Scientifique d'intituler le poste de Maître de conférences ouvert aux concours en 2025 « Histoire de la Philosophie allemande » et de le rattacher au centre de recherche Hiphimo.

Vote du Conseil de Gestion : unanimité

Pierre-Yves Quiviger précise que la rédaction de la fiche de poste devra intervenir avant le 10 décembre 2024, date du prochain conseil.

8. Questions diverses

- Date de remise des mémoires de Master

Pierre-Yves Quiviger souligne que la date du 12 juin est trop tardive. Il est donc décidé des dates suivantes :

- En M1 : le 14 mai 2025
- En M2 : le 21 mai 2025 (date à respecter pour les candidat.e.s à la préparation à l'agrégation et à un contrat doctoral) puis le 8 septembre 2025

- Nomination d'un membre extérieur en remplacement de Monsieur Sullerot

Pierre-Yves Quiviger demande si les membres du Conseil auraient un nom à suggérer parmi les collègues enseignant.e.s de lycée ou de classe préparatoire ou représentant.e.s d'une autre profession.

Ayse Yuva demande si l'on peut envisager de faire appel à des vacataires d'enseignement. Pierre-Yves Quiviger soulève un risque de superposition, les enseignants vacataires faisant partie de l'équipe pédagogique et ayant déjà un.e représentant.e (désormais le binôme Stratis Chomenidis/ Marion Chottin) invité.e.

Le nom de Charlotte Casiraghi, responsable des rencontres philosophiques de Monaco est avancé.

- Principes d'au moins un cours en L1 ou L2 dans le service et de ne pas assurer 4 semestres en Master pour les enseignants-chercheurs ayant un service complet.

Pierre-Yves Quiviger souhaite rappeler le premier principe et introduire le second.

Magali Bessone rappelle l'existence d'une exception pour les services comportant des cours d'agrégation. D'autres exceptions peuvent être bien sûr envisagées (remplacement d'un collègue, etc.).

Le conseil approuve à l'unanimité ces deux principes et souhaite qu'ils figurent dans le document envoyé à l'occasion des vœux de service.

- Subvention de l'UFR de Philosophie à certaines activités de recherche.

Magali Bessone demande si une subvention en vue de l'organisation d'une journée d'initiation à la recherche dans le cadre du parcours Philosophie-Economie avec des collègues de l'Université de Nancy pourra être accordée par l'UFR. Pierre-Yves Quiviger rappelle qu'une subvention est déjà prévue.

- **Complément au point sur la situation de blocage à Tolbiac**

Ayse Yuva demande si une rencontre est prévue entre la direction de l'Université et les représentants du mouvement.

Nicolas Bestauros,, représentant étudiant, informe le Conseil qu'une rencontre devait avoir lieu le 26 novembre.

- **Etat des toilettes de l'UFR de philosophie**

Le Conseil déplore unanimement l'état déplorable des toilettes au premier étage de l'escalier C. Stéphane Jourdin a alerté à plusieurs reprises la direction de l'université sur cette situation et aucune amélioration n'apparaît. Les odeurs d'urine sont continuelles, les canalisations d'évacuation fuient, le papier toilette est remplacé très irrégulièrement, une porte ne ferme plus du côté des femmes et une porte ne s'ouvre plus du côté des hommes

La séance est levée à 18h00.

Compte rendu adopté par le conseil du 10 décembre 2024